

# Nouvelle alerte contre les ondes

Le débat est encore relancé : faut-il abaisser drastiquement les seuils d'exposition aux ondes ? Une étude alarmiste conclut à leur effet négatif sur la santé.

**T**éléphones cellulaires, antennes-relais, connexions wi-fi, tablettes, babyphones... plusieurs scientifiques internationaux ont rendu hier un rapport alarmiste sur les impacts sanitaires liés à l'usage massif du portable et des technologies sans fil. Après avoir analysé 1 800 études relatives aux effets des champs électromagnétiques réalisées ces cinq dernières années, ces médecins originaires de différents pays estiment qu'il « existe un risque accru de développer un gliome (une tumeur cérébrale maligne) avec l'usage du portable » et affirment qu'une « douzaine de nouvelles études montrent des effets dommageables sur le sperme ». Dans ce rapport commun baptisé « Bio Initiative », les scientifiques vont même jusqu'à faire un lien entre radiofréquences et accroissement du risque de symptômes autistiques. Ils estiment donc « urgent d'abaisser les seuils d'exposition aux ondes et aux technologies sans fil pour les personnes atteintes d'autisme, les enfants, les futurs parents et pendant la grossesse ».

## Certains veulent appliquer le principe de précaution

En 2007, un premier rapport « Bio Initiative » rédigé par les mêmes scientifiques avait pointé du doigt les dangers du portable. Sans vouloir commenter cette nouvelle étude, dont elle n'a pas le détail, la Fédération française des télécoms rappelle que « l'Agence française de sécurité sanitaire et d'autres agences étrangères officielles avaient vivement critiqué le précédent rapport de 2007, estimant qu'il était écrit sur un registre militant et qu'il n'était pas du tout objectif ». « En Angleterre, en Autriche, en Norvège, en Suède, le même travail de compilation des études a été fait, poursuit l'organisme, et il n'y a aucune preuve établie de danger en cas d'exposition aux ondes inférieures au seuil préconisé par l'Organisation mondiale de la santé. »

L'Agence sanitaire française, qui effectuera en juin un bilan des dernières études parues sur le sujet, avait toute-

## QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER LES RISQUES

Ne pas compter sur les dispositifs anti-ondes qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité.

Eloigner le téléphone d'éventuels implants électroniques (pacemaker, pompe à insuline...).

Privilégier les zones de bonne réception en évitant les ascenseurs et les parkings souterrains.

Utiliser un kit mains libres pour limiter l'exposition du cerveau.



Ne pas téléphoner en se déplaçant à grande vitesse (voiture, mais aussi train, bus...), le téléphone élevant sa puissance pour rechercher les antennes-relais.

Éviter l'usage du portable pour les femmes enceintes.

Limitier le recours au téléphone mobile pour les enfants.

LP/Infograp  
Source : ministère de la Sar

fois recommandé en 2009 de « réduire l'exposition du public » aux ondes électromagnétiques. Et dans un dépliant diffusé cet été, le ministère de la Santé reconnaît que « des interrogations subsistent sur la possibilité d'effets à long terme, particulièrement dans le cas d'utilisateurs intensifs ». « C'est la raison pour laquelle, précise le ministère, le Centre international de recherche sur le cancer a classé en juin les champs électromagnétiques de radiofréquences cancérigènes possibles. » « Ce sont des risques émergents sur lesquels tout le monde n'est pas d'accord, reconnaît Janine Le Calvez, dont l'association Priartem milite pour une réglementation de l'implantation des antennes-relais. Mais l'accumulation de signaux inquiétants devrait nous pousser à appliquer le principe de précaution en réduisant les normes d'exposition de la population. »

FRÉDÉRIC MOUCHON

## Une proposition de loi bientôt déposée

**U**ne proposition de loi visant à réduire les risques liés aux ondes électromagnétiques sera étudiée le 31 janvier à l'Assemblée nationale. Déposée par le groupe écologiste, elle propose notamment de restreindre l'implantation des antennes-relais, en imposant la délivrance d'un permis de construire, et un encadrement plus strict du wi-fi qui pourrait être interdit dans les crèches. « Il ne s'agit pas d'interdire le portable ou le wi-fi, mais de limiter les seuils d'émission, car nous sommes entourés de manière exponentielle d'objets émettant des ondes sans savoir quel impact cela peut avoir en termes de santé publique », explique la députée du Val-de-Marne Laurence Abeille,

auteur de la proposition de loi. L'ancien président du comité opérationnel du Grenelle des ondes, le député-maire PS François Brotte, avait milité pour « une sobriété maximum en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques ». « Dans les écoles de ma commune (NDLR : Crolles dans l'Isère), j'ai interdit le wi-fi et j'estime que, partout où il existe une possibilité de connexion filaire, il faut la privilégier », estime l' élu. Les Verts réclament par ailleurs l'indication du niveau d'émission de champs électromagnétiques sur tous les appareils de la vie courante émetteurs d'ondes, afin d'informer la population de son niveau réel d'exposition.